



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	17	1

**OBJET : 27-1 - CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE
- INTERVENTIONS DANS LES
ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES
- CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE -
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

208812

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUN 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20 JUL 2012



Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie BOUSQUET à M. Serge AMAR
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

27-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - INTERVENTIONS DANS LES ECOLES
MATERNELLES ET PRIMAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

L'éducation artistique et culturelle de qualité favorise l'épanouissement de l'individu, et participe à l'élaboration de son identité et de sa conscience citoyenne.

Une telle éducation, conçue et organisée au profit de tous, doit être initiée à l'école et se poursuivre en dehors, notamment dans les établissements culturels présents sur le territoire de vie de l'enfant.

Le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de la Commune, par son rayonnement et la qualité de ses enseignants, est tout naturellement l'interlocuteur privilégié de l'Education Nationale dans le cadre d'un projet éducatif concernant les écoles maternelles et élémentaires.

Ce projet porte sur la découverte et la pratique musicale par le biais de chants, de jeux instrumentaux adaptés et d'une représentation publique.

Ces interventions se font une fois par semaine dans les classes inscrites au projet et veillent au respect des règles et des programmes de l'Education Nationale.

A partir des objectifs convenus en partenariat entre les professeurs des écoles et l'assistant spécialisé d'enseignement artistique du conservatoire, ces séances de musique hebdomadaires conduites par ce dernier apportent ce savoir et savoir-faire musical dans les écoles maternelles et primaires de la commune.

Le financement de ces interventions est pris en charge par le Conservatoire.

Compte tenu de l'intérêt que présentent, pour la Commune et l'Education Nationale, les interventions musicales du Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec l'Inspection Académique des Alpes-Maritimes fixant les modalités de ces interventions qui a pour terme l'année scolaire 2011/2012.

Cette convention précise les conditions de mise en œuvre de ce partenariat. Elle porte sur les années scolaires 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Inspection Académique portant sur des interventions musicales destinées aux enfants des écoles maternelles et primaires de la Commune dans le cadre d'un partenariat ainsi que les éventuels avenants qui s'y rapportent sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.27-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - INTERVENTIONS DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/07/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2012

Numéro de l'acte : DCM2088-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120712-DCM2088-12-DE

Date de décision : 12/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

12/07/2012